



**Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine**

Service Régional de l'Alimentation

**SARL DECOUZON LOCAGRI
35 CHEMIN DU STADE
33710 TEUILLAC**

Dossier suivi par : Sandra PAILLET
Poste téléphonique : 05 49 03 11 71
E-mail : sandra.paillet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le 11 MAI 2017

AGREMENT

**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°R75-2017-04-06-007 du 6 avril 2017 portant délégation de signature à Monsieur Yvan LOBJOIT directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision n°R75-2017-04-001 du 12 avril 2017 portant subdélégation de signature ;
- Vu** votre demande d'agrément en date du 1^{er} février 1997 ;
- Vu** votre certification en date du 27 juin 2016.

L'organisme SARL DECOUZON LOCAGRI
domicilié à

**35 CHEMIN DU STADE
33710 TEUILLAC**

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AQ00100**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : NON
- **d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : OUI**
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application : NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

DECOUZON LOCAGRI SARL	33710	TEUILLAC
-----------------------	-------	----------

Litige :

La présente décision peut être contestée, pour des motifs réglementaires, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif compétent.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le Chef du SRAL
L'Adjoint

Olivier CRÉTON